

Département du Val d'Oise  
**Ville de La Frette-sur-Seine**



Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20250120-d-2025-03-AU  
Date de télétransmission : 20/01/2025  
Date de réception préfecture : 20/01/2025

## Extrait du registre des décisions du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE – PLAN VELO – CREATION D'ITINERAIRES CYCLABLES EN JALONNEMENT SECTEUR DU PLATEAU.**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° 22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Considérant que la commune de La Frette-sur-Seine sollicite une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France au titre de la thématique « Soutien régional aux projets cyclables »,  
Considérant que le montant des travaux d'aménagement pour la création d'itinéraires cyclables en jalonnement sur le secteur du plateau s'élève à 52 534 € hors taxes.

### DECIDE

**DE SOLLICITER** auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France, au titre du dispositif « Soutien régional aux projets cyclables », une subvention pour la création d'itinéraires cyclables en jalonnement sur le secteur du plateau.

**S'ENGAGE** à utiliser cette subvention dans le cadre de l'opération susvisée.

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 20 janvier 2025.

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis,

Philippe AUDEBERT